



Communiqué de presse

Paris, le 23 septembre 2016

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution alerte sur Gable Insurance AG, sise au Liechtenstein.

L'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein (FMA) a informé l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qu'elle avait interdit à l'entreprise **Gable Insurance AG**, dont le siège est au Liechtenstein, de souscrire de nouveaux contrats d'assurance. L'Autorité du Liechtenstein précise que l'interdiction qu'elle a prononcée à l'encontre de Gable Insurance AG vise également la reconduction et la prorogation des contrats en cours.

Gable Insurance AG a commercialisé en France, sous le régime de la liberté de prestation de services, des contrats d'assurance à des résidents français. L'ACPR est en contact avec l'Autorité du Liechtenstein (FMA) pour suivre les mesures prises pour assurer la protection de ses assurés.

Elle recommande toutefois aux assurés de Gable Insurance AG de se rapprocher sans attendre de leur intermédiaire financier pour obtenir plus d'information sur le statut de leur contrat et, si besoin, de chercher un nouvel assureur pour la couverture de leurs risques futurs, notamment pour les risques dont l'assurance est obligatoire.

Lien vers le communiqué de l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein (FMA) :
<https://www.fma-li.li/en/news/20160915-information-concerning-gable-insurance-ag.html>

Coordonnées de l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein (FMA) :

Finanzmarktaufsicht Liechtenstein

Landstrasse 109, Postfach 279

9490 Vaduz,

Liechtenstein

Téléphone : +423 236 73 73

Fax +423 236 73 74

E-Mail info@fma-li.li

Coordonnées de l'ACPR :

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

61 rue Taitbout

75436 Paris Cedex 09

Téléphone : 01.49.95.40.00

www.abe-infoservice.fr

www.acpr.banque-france.fr

À propos de l'ACPR : Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.